



Recommandations dans le cadre du budget fédéral 2026

Liste de recommandations

Dans le budget fédéral de 2026, le gouvernement du Canada devrait :

Faire du Canada une superpuissance alimentaire

1. Faire de l'agriculture et de la production alimentaire un des fondements de la stratégie économique « Bâtir un Canada fort » et garantir qu'une approche pangouvernementale et la responsabilité conjointe des ministères soient en place pour promouvoir le statut du Canada comme superpuissance alimentaire.

Commerce international

2. Conclure un accord de libre-échange nord-américain qui protège les gains importants réalisés pour notre secteur dans le cadre de l'ALÉNA et de l'ACEUM, et garder un commerce sans droits de douane pour tous les fruits et légumes frais.
3. Accélérer la diversification du marché en étendant la reconnaissance mutuelle à d'autres pays clés et en abordant les obstacles réglementaires et d'infrastructure qui entravent la compétitivité du Canada sur le marché mondial.
4. Promouvoir la mise en œuvre du projet de loi C-280, *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*, afin que les vendeurs de fruits et légumes jouissent de la protection financière qui leur est essentielle.

Investir dans l'infrastructure qui sous-tend la sécurité alimentaire

5. S'appuyer sur la Stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire pour faire de la distribution alimentaire une infrastructure nationale, et investir dans le développement, l'élargissement et la modernisation des pôles alimentaires régionaux, notamment le Marché des produits alimentaires de l'Ontario et le projet de Porte d'entrée du Pacifique, en tant qu'actifs stratégiques essentiels du système alimentaire, afin de réduire les obstacles à un approvisionnement rapide et efficace des communautés urbaines, rurales et isolées en fruits et légumes frais, et ce, partout au pays.
6. Faire du Programme national d'alimentation scolaire un fondement de l'infrastructure alimentaire soutenant la santé et le bien-être des familles au pays et offrant des possibilités aux entreprises canadiennes de fruits et légumes.
7. Réaliser des investissements de capitaux soutenus afin de renforcer les infrastructures commerciales et de transport, notamment en améliorant la chaîne du froid, tout en veillant à ce que les capacités

fédérales en matière de contrôle aux frontières et d'inspection respectent des normes de service adaptées aux marchandises périssables, comme les fruits et légumes frais.

8. Mettre en place des mesures visant à accorder la priorité à la circulation des aliments et des biens essentiels aux ports d'entrée lors de situations d'urgence ou de perturbations, et travailler à régler les causes fondamentales des interruptions de travail qui touchent l'infrastructure essentielle de la chaîne d'approvisionnement.
9. Mettre en place des voies prioritaires aux points d'entrée et établir un programme pilote de négociants dignes de confiance afin de simplifier la circulation des produits périssables à faible risque et de réduire les coûts pour le secteur, les consommateurs et le gouvernement.
10. Aider les entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire à adopter des technologies innovantes, y compris des outils d'IA, et à mettre en œuvre des mesures de cybersécurité afin de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

Accroître la consommation de fruits et légumes pour des collectivités en meilleure santé

11. Promouvoir la recommandation du Guide alimentaire canadien qui vise à remplir la moitié des assiettes de fruits et légumes, par l'intermédiaire des marchés publics et des programmes gouvernementaux.
12. Investir dans la santé de la population canadienne, d'abord en menant une nouvelle *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Nutrition*, et soutenir les mesures visant à réduire les maladies liées à l'alimentation et à la faim et à atténuer les coûts de santé associés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

Main-d'œuvre

13. Attirer et retenir les talents pour la future chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais en développant les futures compétences pour les différentes carrières disponibles et en investissant dans l'infrastructure essentielle pour retenir les travailleurs dans les collectivités, partout au pays.
14. Maintenir la stabilité de la main-d'œuvre agricole en préservant le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) en tant que flux de main-d'œuvre distinct, avec un concept adapté à l'usage prévu, et en instaurant un programme permanent d'employeurs reconnus dans le cadre du PTET.
15. Veiller à la disponibilité de la main-d'œuvre et résoudre les constantes pénuries en restaurant le plafond de 30 % du PTET pour les segments de la chaîne d'approvisionnement sans exploitation agricole dans la ferme, notamment pour l'emballage, la vente en gros et la fabrication de produits alimentaires.

Durabilité

16. Élaborer, en collaboration avec le secteur, une stratégie fédérale qui vise à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et donne priorité aux mesures destinées à surmonter les obstacles économiques et opérationnels à l'origine des excédents, tout au long de la chaîne

d'approvisionnement, en améliorant la logistique, en développant les débouchés commerciaux et les capacités de transformation, et en adoptant des mesures qui incitent les entreprises à améliorer l'utilisation de la production alimentaire.

17. Assurer, à l'échelle fédérale, un leadership et un financement qui soutiennent la mise en place de systèmes de gestion des déchets harmonisés, efficaces et économiques dans les collectivités du Canada, et éliminer les exigences de déclarations redondantes requises par le Registre fédéral sur les plastiques, en exploitant les données déjà recueillies et déclarées en vertu des programmes provinciaux de responsabilité élargie des producteurs.
18. Soutenir financièrement les efforts d'innovation consentis par le secteur pour concevoir, faire certifier et élargir la disponibilité des solutions d'emballages alimentaires durables, notamment des autocollants PLU compostables, en vue de compenser les coûts de développement et d'adoption qui seraient autrement à la charge des consommateurs.

Moderniser la réglementation et améliorer la compétitivité

19. Créer un cadre réglementaire favorable aux nouveaux produits et aux nouvelles technologies et pratiques commerciales qui favorisent les solutions durables, notamment par l'harmonisation de l'enregistrement des produits à l'échelle de l'Amérique du Nord et l'octroi de ressources suffisantes à la Direction de la réglementation des pesticides.
20. Renforcer la coordination et la prévisibilité réglementaires entre les ministères fédéraux afin de faire en sorte que les initiatives touchant la production alimentaire, le commerce et les chaînes d'approvisionnement en denrées périssables soient mises en œuvre en temps opportun et de manière coordonnée, dans le but de soutenir la compétitivité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement.